

2350

Mme ISABELLE STÉBENNE :

Oui, parce qu'on sait que d'aller chercher des partenariats à l'extérieur, de travailler vraiment en collaboration, c'est une valeur. Comme Andréanne a si bien dit, la collaboration. Et, on veut que cette valeur-là, on puisse la vivre au jour le jour.

2355

LE PRÉSIDENT :

Ça va? On vous remercie beaucoup pour tous ces efforts que vous avez menés sur une longue période. Merci. On est un peu en avance, mais c'est à votre tour.

2360

Mme FRANCE VANLAETHEM :

Je vais pouvoir remplir, synthétiser mon mémoire.

2365

LE PRÉSIDENT :

Tout à fait. En termes de procédure, je le rappelle parce que vous n'étiez pas là au début, c'est environ une dizaine de minutes pour nous le présenter et, ensuite, on échange avec vous. Ça vous va?

2370

Mme FRANCE VANLAETHEM :

Ça me va tout à fait. Étant un professeur, j'ai l'habitude de ce genre de, comment dire, de cadre.

2375

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

2380

Mme FRANCE VANLAETHEM :

Alors, bonjour!

2385 **LE PRÉSIDENT :**

Bonjour!

Mme FRANCE VANLAETHEM :

2390

D'entrée de jeu, je voudrais remercier l'Office de consultation publique et le parc Jean-Drapeau pour l'information mise à la disposition du public sur le site lors des rencontres et pour leur écoute.

2395

Donc je me présente, mon nom est France Vanlaethem, je suis professeur à l'École de design de l'UQAM, présidente de Docomomo Québec. Docomomo Québec est la section locale de Docomomo International, une association vouée à la documentation et à la conservation de l'architecture du mouvement moderne, c'est-à-dire, de l'architecture novatrice du 20^e siècle. Au Québec, l'essor de cette architecture date du milieu du 20^e siècle.

2400

Expo 67, l'exposition internationale et universelle pour laquelle les îles au milieu du Saint-Laurent avaient été agrandies, fut une démonstration éclatante de modernité. Je soulignerais que le réaménagement du parc Jean-Drapeau est une tâche complexe, vu la diversité, sinon l'incohérence des lieux qui offrent déjà une grande variété d'activité et dont, somme toute, l'avenir d'une grande part du territoire est fixée. Notre mémoire met l'emphase sur l'architecture et le patrimoine moderne. Cependant, à notre avis, l'enjeu majeur est le financement et la volonté politique.

2405

2410

Je débiterai ma présentation en énumérant les principaux points de notre mémoire et je poursuivrai en développant certains aspects. Nous proposons d'élargir l'horizon temporel du Plan

2415 directeur établi à 10 ans, de le porter à 30 ans. Nous proposons de situer le parc Jean-Drapeau au sein du réseau des grands parcs – je ne suis pas seule à, comment dire, proposer cela – et d'en faire l'équivalent insulaire du parc du Mont-Royal. Nous constatons que le futur Plan directeur est de portée territoriale somme toute limitée, vu l'héritage que constitue le parc aménagé par Frederick Todd dans les années 30, vu la présence du Casino, propriété du gouvernement du Québec, du circuit du Grand Prix Gilles-Villeneuve, de La Ronde louée à long terme, sans oublier l'amphithéâtre en cours de construction, des installations largement dédiées au divertissement qu'il faut accepter, même si ça ne plait pas à tout le monde.

2420 Nous constatons que les îles sont ainsi du patrimoine moderne en manque de recommandation. Nous recommandons d'en faire un site patrimonial classé et de réhabiliter en connaissance de cause les vestiges d'Expo. Nous proposons d'émuler le système de transport d'Expo 67 afin d'améliorer l'accès au site et sa desserte. De l'examen de la situation du parc
2425 Jean-Drapeau, nous concluons que l'île Notre-Dame est l'enjeu majeur de la planification.

Je développe maintenant certains des points avancés antérieurement. Par son étendue, sa situation géographique et topographique, son ancienneté, son histoire, le parc Jean-Drapeau égale le parc du Mont-Royal tout en étant fort différent. Cependant, il ne bénéficie pas de la
2430 même aura, ne renvoyant pas à la fondation de la ville, ni à son moment de gloire, alors qu'elle s'affirmait comme la métropole du Canada. Et, pourtant, le parc Jean-Drapeau est associé à un moment historique de toute première importance : Expo 67. Le parc Jean-Drapeau devrait être perçu et traité comme le deuxième grand parc de Montréal et son lien avec Expo, souligné et exploité.

2435 Le parc Jean-Drapeau est ainsi du patrimoine moderne en manque de reconnaissance. À la différence de bien d'autres sites d'exposition universelle, celui d'Expo a conservé plusieurs témoins de l'événement, principalement des anciens pavillons. Deux ont été réhabilités de manière exemplaire, à commencer par l'ancien pavillon des États-Unis et, par la suite, le pavillon
2440 de la Jamaïque. L'ancien pavillon du Québec, annexé au Casino de Montréal, ne connut pas un destin aussi favorable. Il est défiguré par un usage peu adapté à la transparence de son architecture.

2445 Rappelons que le Plan directeur de 1993, qui avait pour prétexte – je dis bien pour prétexte – le développement durable, fut particulièrement funeste pour le patrimoine moderne. En privilégiant un aménagement paysager sur le modèle des grands parcs urbains pittoresques de la fin du 19^e siècle, l'empreinte au sol du cœur d'Expo fut gommée. Un même sort fut réservé à l'île Notre-Dame, le réseau des canaux ayant perdu leur géométrie d'origine.

2450 De plus, l'esprit avant-gardiste, novateur de l'architecture d'Expo fut rejeté, les nouveaux édifices et édicules furent construits dans un esprit passéiste. Il faut assurer l'avenir des vestiges d'Expo sur l'ensemble du territoire, non sans avoir au préalable actualisé l'étude patrimoniale sur les témoins de l'Exposition universelle et internationale de Montréal qui fut faite, si je me rappelle bien, en 2005.

2455 Une des originalités, innovation d'Expo, c'était le parti de son plan d'ensemble. Celui-ci n'était pas réglé par une composition urbaine traditionnelle, mais par un système de transport en commun diversifié qui en constituait l'armature. Expo 67 était un site sans voiture. Ce système, ainsi que le réseau des places et des chemins d'Expo, était de manière à offrir de multiples vues sur le site. La mobilité et la spatialité étaient au fondement de son Plan directeur.

2460 Finissons par constater que l'île Notre-Dame offre un paysage chaotique. L'environnement de l'île Notre-Dame doit être totalement repensé comme un ensemble. Un investissement majeur est nécessaire pour en faire un lieu qualitatif et attrayant. Est-il possible de faire de cette île artificielle, dont la création bouleversa l'écologie du fleuve et dont l'image et les paysages sont fortement marqués par la course automobile du Grand Prix, une vitrine de développement durable en privilégiant la mobilité active et la pratique sportive – encore ici, j'ai entendu des considérations semblables par les personnes qui m'ont précédée – auxquelles contribuent déjà de nombreuses activités aquatiques.

2470 Le circuit Gilles-Villeneuve domine le paysage et sa fonction en lien avec le Grand Prix détermine sa configuration. Bon, c'est un couloir avec des barrières, absolument pas ouvert sur l'environnement et c'est, comment dire, un circuit qui, en dehors du Grand Prix, n'est accessible

2475 qu'aux cyclistes, aux rollers, aux automobiles, mais le piéton n'y trouve absolument pas sa place. Ne peut-on faire de cet élément structurant – je pense qu'il faut l'accepter – une voie verte à usages multiples et perméable, ouverte sur son environnement, visuellement et fonctionnellement?

2480 L'aménagement des îles a marqué les esprits, chaque fois que des concepteurs de talent se sont penchés sur leur avenir. Ne serait-il pas judicieux d'organiser un concours d'architecture du paysage pour redessiner l'île Notre-Dame?

2485 Dans le cadre de l'aménagement d'Expo 67, l'architecture de paysage avait déjà ce rôle : intégrer l'ensemble et assurer la continuité visuelle. Y contribuait aussi le mobilier urbain, autre héritage de l'Expo qu'il faudrait émuler sur la base d'une connaissance solide et fine de son projet. Merci de votre attention.

LE PRÉSIDENT :

2490 Merci, Madame.

Mme ISABELLE BEAULIEU, commissaire :

2495 Bonjour! Merci. Juste quelques précisions parce que votre mémoire fait appel précisément à du réaménagement et donc plus spécifiquement sur l'île Notre-Dame. Sur l'île Notre-Dame aussi on compte des espaces comme le Casino, la plage, le bassin olympique, les floralies qui sont déterminés comme il y en avait sur l'île Notre-Dame. Est-ce que vous envisagez de déplacer ou de fermer des choses comme le Casino ou la plage...

2500 **Mme FRANCE VANLAETHEM :**

Bien, *pantoute*. Non, non, au contraire. Je pense qu'il y a, comment dire, il y a des

2505 éléments de la situation qui sont là, avec lesquels il faut vivre, même si on n'est pas d'accord
avec ou même si ce n'est pas de notre goût tout à fait. On ne va pas, comment dire, évacuer le
Casino, à moins qu'on le ferme, mais ça ne sera pas la décision du parc Jean-Drapeau, ni de la
Ville de Montréal. Le Grand Prix, moi, je ne suis pas amateur de course automobile mais, bon, je
pense qu'on a... Il faut dire que dans les documents, parfois, ces aspects-là n'étaient pas bien
documentés, on avait difficile à savoir quels étaient les liens contractuels qui liaient aux
2510 partenaires. Donc...

Mme ISABELLE BEAULIEU, commissaire :

2515 C'était le sens de ma précision.

Mme FRANCE VANLAETHEM :

Non, non, non. Moi, comment dire, je suis assez vieille pour ça, les acquis, je suis prête à
les accepter, je ne vais pas tout bouleverser.

2520

Mme ISABELLE BEAULIEU, commissaire :

O.K., merci.

2525 **Mme FRANCE VANLAETHEM :**

Je veux, au contraire, exploiter les acquis et j'insiste énormément, je pense que le parc
Jean-Drapeau... Bon, le statut aussi ça pose un problème parce que dans les documents, ce
n'était pas clair du tout. Vous allez sur le Plan d'urbanisme, il est dans une certaine classification;
2530 vous allez sur le plan... La Communauté urbaine, c'est une autre classification; vous allez,
comment dire, dans *l'État des lieux*, c'est encore autre chose. C'était difficile de s'y retrouver.
Mais moi, j'insiste, pour moi, bien aménagé, étant donné sa localisation dans la ville, étant donné

2535 son poids historique, étant donné son potentiel, pour moi, c'est l'équivalent du parc du Mont-Royal. C'est ça vraiment qui est un de, comment dire, de mes points.

Mme ISABELLE BEAULIEU, commissaire :

2540 Le fondement.

Mme FRANCE VANLAETHEM :

2545 Et, je pense, il y a aussi le fait que là... Et, aussi, le parc Jean-Drapeau, je l'ai, comment dire, précisé dans le mémoire, tous les autres parcs sont dans la ville. Le parc Jean-Drapeau, bon, il y en a qui sont sur le petit bout de presqu'île, etc., mais le parc Jean-Drapeau est le seul à être un parc insulaire. Le parc du Mont-Royal, c'est le seul à dominer la ville. Et, je pense que par leur position respective, ce sont deux parcs qui dialoguent par la même importance, par ce qu'ils racontent sur l'histoire de Montréal, par leur potentiel, par leur grandeur. Voilà.

2550 **Mme ISABELLE BEAULIEU, commissaire :**

Merci.

Mme FRANCINE SIMARD, commissaire :

2555 Évidemment, vous voulez accorder priorité à l'île Notre-Dame.

Mme FRANCE VANLAETHEM :

2560 Non.

Mme FRANCINE SIMARD, commissaire :

Pour vous, c'est un enjeu majeur de planification, en fait.

2565 **Mme FRANCE VANLAETHEM :**

Mais c'est là que... Bien, il y a des problèmes ailleurs aussi. Vous savez, quand on fait un mémoire, on aimerait bien pouvoir dominer tous les problèmes. Malheureusement, c'est un mémoire de citoyen, on y donne tout le temps qu'on peut mais on ne donnerait pas toujours tout le temps qu'on voudrait.

2570

Mme FRANCINE SIMARD, commissaire :

Et, c'est pour ça que, pendant deux ou trois minutes, vous pourriez me dire ce que vous voyez, en fait, comme votre vision d'ensemble du Plan directeur, si on regarde à la fois l'île Notre-Dame et l'île Sainte-Hélène.

2575

Mme FRANCE VANLAETHEM :

Mais, en fait, vous savez, ce que j'ai regardé, j'ai regardé sur le territoire, je n'ai pas été, comment dire, à l'échelle du bâti. Oui, j'ai parfois été à l'échelle du bâti, mais quand je dis qu'il faut se concentrer sur l'île Notre-Dame, c'est que je considère que l'île Notre-Dame a un environnement beaucoup plus chaotique. En tout les cas, je peux vous dire, moi je ne fais pas du patin à roulettes là, je ne fais pas du vélo non plus sur l'île Notre-Dame, je peux vous dire qu'à pied, là, vous ne vous sentez pas en sécurité. Comment dire, le seul endroit où vous pouvez vraiment vous promener, c'est le cœur de l'île Notre-Dame. Autrement, vous devez faire le circuit Gilles-Villeneuve, mais vous êtes comme emprisonné à côté de voitures qui passent à côté de vous. Si vous voulez dévier votre chemin, vous ne pouvez pas, vous êtes embarrasé dans les grilles. Si vous approchez du, comment dire, du Casino, vous pouvez aller vers le Casino puis vous êtes aussi dans... C'est plein de cul-de-sac ou c'est plein d'endroits aussi où vous ne vous sentez pas en sécurité. Donc il faut dire que j'y ai été... Bon, en mémoire, je pense qu'il faut défendre quelques grandes idées.

2580

2585

2590

Mme FRANCINE SIMARD, commissaire :

2595

Oui, tout à fait.

Mme FRANCE VANLAETHEM :

2600

J'y ai été. Il m'a semblé évident que ça, c'était un enjeu majeur. Je ne dis pas qu'il n'y a pas d'autres enjeux. Je pense que le fait qu'il y a bien des bâtiments qui n'ont pas de vocation, c'est un autre grand enjeu, mais je ne me suis pas penchée sur ce sujet-là. Mais je pense que... Regardez le territoire, bon, La Ronde. Toute la pointe ouest de l'île, plus le parking. Le parc, comment dire, pittoresque de Frederick Todd, bon, il faudrait le restaurer. On ne va pas le

2605

bouger. Enfin, on ne va pas le...

Maintenant, le chantier du grand amphithéâtre et ses abords, c'est un autre acquis. Si vous regardez les zones aménagées sur l'île Sainte-Hélène, je ne dis pas les bâtiments dont il faut trouver une vocation, finalement, cette zone est assez limitée. Bien, continuons, comment

2610

dire, l'aménagement du cœur de l'île et je pense qu'on aura déjà fait un bout de chemin. Tandis que sur l'île Notre-Dame, moi, je n'ai pas envie d'aller me promener là. Et, il y a du potentiel. Il y a du potentiel. Il y a, en effet, le grand bassin, il y a du potentiel mais rien n'est relié. Rien n'est relié. Et, l'accessibilité aussi est très mauvaise.

2615

Et, je pense que, comment dire, Expo était un bel exemple et si la mémoire d'Expo doit être ravivée, je pense que peut-être Expo, par son parti, comment...par le parti du Plan directeur, pourrait nous inspirer. Pas refaire la même chose mais mettre l'emphase sur, comment dire, les transports en commun, parce que quand vous arrivez en transport en commun sur l'île Sainte-Hélène à la station de métro Jean-Drapeau, vous êtes encore nulle part. Pour aller au bout, *ouf!*

2620

Et, l'autobus, ça ne donne pas un cachet, ça ne donne pas une expérience. L'autobus, on l'utilise dans la ville quotidiennement. S'il y avait un moyen de transport plus exploratoire, novateur, de plus petite échelle, enfin je ne sais pas, mais je trouve que, comme je vous dis, j'ai, comment dire, j'ai essayé de...

2625 **Mme FRANCINE SIMARD, commissaire :**

Vous y avez quand même réfléchi pas mal.

2630 **Mme FRANCE VANLAETHEM :**

... de cibler les problèmes et de voir à quels problèmes je pouvais répondre et quelles étaient les priorités.

2635 **Mme FRANCINE SIMARD, commissaire :**

Merci.

2640 **Mme FRANCE VANLAETHEM :**

Mais je dis que je ne couvre pas tout, loin de là. Il y a d'autres problèmes et sûrement que les personnes qui se sont succédé ici auront eu d'autres idées.

2645 **Mme FRANCINE SIMARD, commissaire :**

Merci.

2650 **LE PRÉSIDENT :**

Une toute petite question. Un plan directeur sur 30 ans, on a de la difficulté à dépasser le plan triennal. On a essayé, il y a deux ans, de faire un plan de développement sur dix ans pour la Ville et sur 30 ans, pour développer une vision, peut-être, mais sur un plan directeur, c'est long 30 ans, non?

Mme FRANCE VANLAETHEM :

2655

Mais ne me demandez pas trop là, plan directeur, non. Ce que j'ai simplement fait, j'ai regardé dans le passé quand il y a eu des interventions majeures. Regardez, ça fait trente ans qu'on a fait le Plan directeur des années 90.

2660

LE PRÉSIDENT :

Ah! Je comprends, O.K.

Mme FRANCE VANLAETHEM :

2665

C'est ça, mon idée.

LE PRÉSIDENT :

2670

O.K. D'accord.

Mme FRANCE VANLAETHEM :

2675

Et, je veux dire, on ne l'a pas réalisé complètement et on est 30 ans plus tard. Donc c'est ça que je veux dire. Quitte à ce que – moi, je ne suis pas spécialiste dans la gestion des parcs, dans la gestion immobilière, mais regardez l'expérience qu'on a eue. Ça fait 30 ans, même plus, 35 ans qu'on a adopté le Plan directeur dans les années 90. Et c'est ça l'idée. Alors voyons à plus long terme, quitte à ce qu'il y ait des choses beaucoup plus imprécises, quitte aussi à ce que... Bon, parce qu'il y a... Je pense aussi qu'il faut tenir compte, comment dire, des liens contractuels qui lient le parc Jean-Drapeau avec ses partenaires. Et je pense que La Ronde vous repositionne à cet horizon-là.

2680

LE PRÉSIDENT :

2685 Tout à fait.

Mme FRANCE VANLAETHEM :

2690 Donc c'est ça que je veux dire, simplement. Et, qu'il faudrait penser à réajuster en fonction de l'expérience acquise. Je ne dis pas qu'il faut, comment dire, fixer un plan pour 30 ans. Je dis qu'il faut voir à l'horizon 30 ans. Donc ce que je dirais, c'est qu'il faut voir, situer le parc Jean-Drapeau dans le Grand Montréal, dans le réseau des parcs et non pas comme un objet isolé...

2695 **LE PRÉSIDENT :**

Isolé.

Mme FRANCE VANLAETHEM :

2700 ... et qu'il faut voir à plus long terme.

LE PRÉSIDENT :

2705 Bien compris. Merci beaucoup, Madame.

Mme FRANCE VANLAETHEM :

2710 Merci.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Bédard?